

DEPARTEMENT de
l'ESSONNE



Arrondissement de
PALAISEAU



Canton de
LONGJUMEAU



Commune de
MONTLHERY



Secrétariat

☎ 01.64.49.53.33

⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘

OBJET

Election du Maire

⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 22

Date de convocation

04.04.2025

Date d'affichage

04.04.2025

Date de mise en ligne

11.04.2025

FG/JM/25-10.04-002

Extrait du REGISTRE DES
du CONSEIL MU
de la COMMUNE DE

⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘

L'an deux mille vingt cinq
Le dix-avril à vingt heures et trente minutes

Le Conseil Municipal s'est réuni exceptionnellement à la Salle des Fêtes de MONTLHERY, sur la convocation de Madame Isabelle KLJAJIC, Première Adjointe, et sous la présidence de Monsieur Michel BENEL, doyen d'âge.

PRESENTS :

- M. BENEL, doyen d'âge,
- Mmes BIANCO, DA COSTA FERNANDES, DA ROCHA, DA SILVA REBELO, DEKIMECHE, EYROLLE-ROCA, KLJAJIC, LESCURE, MARTIN, NOEL, TRUNSARD, WANDJI, ZANATO,
- MM. BERTIN, CHALOUHI, DELMON, KAROU, LAZAROO, LE BOUDEC, QUEANT, RICHARD, STANORD, ZIANE.

EXCUSES :

- | | |
|------------------|---------------------------------------|
| - MME GUILLOCHON | <u>pouvoir à</u> MME WANDJI, |
| - MME KIEFFER | <u>pouvoir à</u> M.BERTIN, |
| - MME VALENTE | <u>pouvoir à</u> M.DELMON, |
| - M.ARAUJO | <u>pouvoir à</u> MME MARTIN, |
| - M.DURAND | <u>pouvoir à</u> MME DA SILVA REBELO. |

Le Président, rappelle qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Conseil Municipal désigne deux assesseurs, Madame Sonia DA ROCHA et Monsieur Georges CHALOUHI.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a déposé lui-même dans l'urne, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le 11 AVR. 2025

ID : 091-219104254-20250410-FGJM251004002-DE

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- ✓ Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 7
- ✓ Nombre de votants 22
- ✓ Nombre de suffrages déclarés nuls (article L. 66 du Code Electoral)..... 0
- ✓ Nombre de suffrages blancs (article L.65 du Code Electoral)..... 1
- ✓ Nombre de suffrages exprimés..... 21
- ✓ Majorité absolue 11

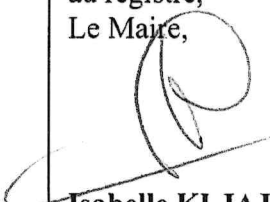
A OBTENUE :

✶ **Madame KLJAJIC Isabelle**

Vingt et une voix **21 voix**

**Madame Isabelle KLJAJIC a été proclamée Maire et a été
immédiatement installée.**

Pour copie conforme
au registre,
Le Maire,


Isabelle KLJAJIC

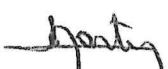


Fait et délibéré en séance publique,
les jour, mois et an que dessus.

A signé au registre
La secrétaire de séance
Le Maire,

Isabelle KLJAJIC

La secrétaire de séance,


Isabelle MARTIN